

# SEANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

Le Mercredi 6 Avril deux mille vingt-deux à 20h30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, rue Candrée à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

**Présents :** BAUDOT Sylvie - CHAUVETET Marie-Odile - MARTIN Claude - GRIMPERELLE Justin - CHARETON Guy - SEMELET Thierry (arrivée à 21h30 après le vote du compte administratif))

**Absents excusés :** GIRARDOT Thierry a donné pouvoir à CHARETON Guy – SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago a donné pouvoir à CHAUVETET Marie-Odile

**Absents :** BRASSEUR Loïc - GENESTE Guillaume

CHARETON Guy a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 9
Absents : 4
Exclus :

Date de convocation : 31/03/2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07/04/2022

*Approbation du dernier conseil municipal du 25/03/2022 où tous les membres présents ont signé.*

## 2022-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHARETON Guy,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame BAUDOT Sylvie, Maire (qui ne prend pas part au vote)

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 274,56 €	0,00 €	10 274,56 €	34 408,05 €	20 549,12 €	34 408,05 €
Opération de l'exercice	80 243,91 €	44 378,94 €	183 644,05 €	228 588,01 €	263 887,96 €	272 966,95 €
TOTAUX	90 518,47 €	44 378,94 €	193 918,61 €	262 996,06 €	284 437,08 €	307 375,00 €
Résultats de clôture	-46 139,53 €			69 077,45 €		22 937,92 €
Reste à réaliser						
RESULTATS	-46 139,53 €			69 077,45 €		22 937,92 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Le président demande un vote à bulletin secret : 2 Pour, 4 Contre

4° Vote par 2 voix Pour, 4 voix Contre, et 0 abstention

## AFFECTATION RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021

Suite à la non-approbation du Compte Administratif 2021, l'affectation des résultats n'est pas votée.

## 2022-15 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- vote le maintien des taux 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- Taux Taxe foncière (bâti) communal : **4.72 %** + Taux TFB départemental **23.94 %** = **28.66 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **7.33 %**
- CFE : **6.58 %**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

---

Report du vote du budget primitif

## **2022-16 PROGRAMMATION DE LA SAISON 2022 AUX JARDINS SUSPENDUS**

---

Madame le Maire fait part de la programmation culturelle et touristique de la saison 2022 aux Jardins Suspendus de Cohons.

Concernant l'organisation de l'animation « Jardin des Lumières » prévue les 30 et 31 juillet 2022, en cas de mauvais temps, ce spectacle sera déplacé à la salle du Centre socio-culturel de Chalindrey loué pour l'occasion.

La Lyre de Chalindrey pour ses prestations avec ses musiciens sera rétribuée à hauteur de 500€

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Accepte la programmation de la saison 2022
- Accepte la location de la salle de Chalindrey
- Accepte la rétribution de la Lyre de Chalindrey
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

## **2022-17 RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDÉ AGENT D'ENTRETIEN COMMUNAL**

---

Le Conseil municipal,

- souhaite renouveler les services d'un agent d'entretien communal en contrat PEC pour une durée de 6 mois sous la forme de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de travail de 20 heures par semaine, soit 86.67 heures par mois

La prise en charge des salaires par l'Etat serait de **80 %** sachant que la rémunération mensuelle de cet emploi se ferait sur la base du SMIC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité

- Accepte ce contrat PEC pour une durée de 6 mois à 20h/semaine
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Concernant Monsieur Guy Roussey, lors de la chute d'arbres sur sa clôture en « Queumery », le conseil lui autorise de garder le bois sur sa parcelle en contrepartie de la réparation de la clôture par ses soins.
- Monsieur Laurent Bouvard, Président de l'ABC, propose de régler le dispositif d'éclairage ainsi que la pose des décorations lumineuses au village. Le conseil municipal accepte les propositions de l'association.
- Scrutin des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 : les tours de garde sont effectuées.
- Concession : un rappel sera renouvelé dans le « Cohons se le dise » afin de resensibiliser les habitants n'ayant pas réagi.
- Assainissement : une réunion commission des travaux sera organisée pour en discuter.
- Madame le maire fait part des SMS de Monsieur Jacques Rachet, président de la nouvelle association « Cohonsois en fête » qui lui ont été transmis et concernant les actions prévues par celle-ci en 2022 :
  - Feux de la Saint Jean le 24 juin
  - 14 juillet
  - Fête patronale le 11 septembre

Des précisions seront apportées par l'association selon l'organisation proposée.

**Fin de séance à 22h50.**